Association des Praticiens Hospitaliers d'Anesthésie-Réanimation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Tel: 03 88 11 69 03 Fax: 03 88 11 69 05

CHU de Strasbourg

Service de la formation continue

1 place de l'hôpital 67091 Strasbirg Cedex

Objet: Convention de formation professionelle

Nos Référence: convention n° 401

Vos Références:

Madame, Monsieur,

Comme convenu, nous vous adressons une convention de formation destinée aux **Permanenciers(ères) Auxilliaires de régulation Médicale**

et qui doit débuter le 18 juin 2012

Si elle vous agrée, vous voudrez bien nous renvoyer un des 2 exemplaires de cette convention, daté et signé, à l'adresse suivante:

APHAR - SAMU 67 BP 426 67091 STRASBOURG CEDEX

En vous remerciant de votre confiance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr JC BARTIER Responsable de la formation.